

Séance du 25 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Sont présents : MM. Alain GUILBERT – Michel FOSSÉ – Michel DAVID
René DELAFOSSE ;
MMES Catherine JOUIS - Annick LEROUX - Jocelyne CHEVAL -
Josiane LESUEUR.

Sont absents excusés : M. Éric BÉNARD donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS.
M. Gérard LETELLIER

Est nommée secrétaire de séance : Mme Catherine JOUIS

Convocation des membres du Conseil municipal le Mardi 18 Juin 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter deux délibérations.

- Une délibération pour la vente de l'ancienne camionnette « Citroën Jumpy » communale ;
- Une délibération concernant la dérogation pour l'organisation du temps scolaire.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des voix.

I] – Approbation du compte rendu du 9 Avril 2024 :

Les Conseillers municipaux approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 9 Avril 2024, à l'unanimité des voix.

II] – Délibération afin de réviser les tarifs de la Cantine et de la Garderie au 1^{er} Septembre 2024 :

Pour mémoire, le prix de la cantine 2023-2024 pour les enfants était de 3.50 € et celui de la garderie était de 1.25 € la demi-heure.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de maintenir à compter du 1^{er} septembre 2024, le tarif de 1.25 € la demi-heure concernant la garderie et 3,50 € concernant la cantine des enfants.

Pour les adultes, le tarif de la cantine était de 3,90 €. Il propose de le passer à 4,10 € vu l'augmentation de l'index de référence par Newrest.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

III] – Délibération afin de verser une subvention exceptionnelle à l'école de Goupillières concernant la sortie scolaire du 03 Juin 2024 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'école de Goupillières a fait une sortie scolaire le 3 Juin 2024 à « France Miniature » à PARIS.

Le coût du transport s'est élevé à 1 000 € TTC et les billets d'entrée sont revenus à un coût de 321 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une aide pour les voyages pédagogiques en collège et au lycée avait déjà été voté pour un montant de 8 € par enfant.

Dans le même esprit, il propose de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire à hauteur de 8 € par enfant, pour 29 enfants soit un total de 232 €.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des voix.

IV] – Délibération concernant les contrats de Madame Mélody LECLERC et de Madame Claire CREVEL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat à durée déterminé de Madame Mélody LECLERC est arrivé au terme de ses 6 ans réglementaires.

Le conseil municipal a délibéré afin de statuer sur la prolongation de son contrat et sur sa transformation de CDD en CDI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est à 5 voix pour et 5 voix contre. La voix du Maire étant prépondérante, la délibération est acceptée et un contrat CDI sera mis en place à compter du 1er septembre 2024.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat à durée déterminé de Madame Claire CREVEL en tant qu'ATSEM à l'école de Goupillières est arrivé au terme de ses 6 ans réglementaires.

Le conseil municipal délibère afin de statuer sur la prolongation de son contrat et sur sa transformation de CDD en CDI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix de renouveler le contrat de Madame Claire CREVEL et de lui établir un CDI à compter du 1er Juillet 2024.

V] – Délibération concernant la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour le fond d'aide aux jeunes 2024 (non existant en 2023).

Il informe son Conseil Municipal que la Commune verse déjà une cotisation à l'Association « Mission Local des Jeunes ».

Le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

VI] – Délibération concernant la motion relative à la présentation des scénarios de tracé de la LNPN :

Vu la première phase du projet « Ligne Nouvelle Paris Normandie » (LNPN) qui prévoit la réalisation d'une voie nouvelle entre Mantes-la-Jolie et Paris Saint-Lazare, la construction d'une gare nouvelle à Rouen Saint-Sever et la création d'une voie nouvelle jusqu'à Barentin.

Vu le projet de création d'une ligne nouvelle entre la gare de Rouen Rive gauche et Barentin, qui prévoit la création d'un tunnel passant sous la Seine et ressortant sur le plateau de Caux dans le secteur de La Vaupalière, Saint-Jean-du-Cardonnay, Roumare et Pissy-Pôville, pour ensuite se raccorder à la ligne existante avant le viaduc de Barentin au nord-ouest de Pissy-Pôville.

Vu les scénarios de tracés présentés par SNCF Réseau dans le cadre de la concertation sur le projet LNPN dans sa phase 1 entre la Gare nouvelle située Rouen-Rive-Gauche et son point de raccordement sur la ligne existante entre le viaduc de Barentin et le tunnel de Pissy-Pôville.

Considérant que les 4 scénarios proposés dans la concertation par SNCF Réseau vont avoir un impact important sur les zones agricoles, l'environnement et les populations ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix est contre.

VII] – Délibération pour verser une participation à M. et Mme QUEVILLY concernant la participation au centre de loisirs de leur fille Sarah :

Vu la délibération n°19-2016 du 14 Avril 2016, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 32 € ((4 jours x 4 €) x 2) à Monsieur et Madame QUEVILLY Olivier et Nadia pour l'inscription de leur fille Sarah au centre de Loisirs de Fresquiennes durant les vacances d'Hiver et les vacances de Printemps 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

VIII] – Délibération concernant la vente de l'ancienne camionnette « Citroën Jumpy » de la Commune :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la vente de l'ancien Jumpy.

Il propose de le vendre 500 €.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité des voix, la vente de ce véhicule.

IX] – Délibération concernant la dérogation pour l'organisation du temps scolaire :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin de reconduire la dérogation sur l'organisation du temps scolaire.

Il propose aux membres du conseil municipal de maintenir la semaine à quatre jours et de reconduire cette dérogation pour une nouvelle durée de trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

X] – Questions Diverses :

- Le tableau des tours de garde pour les élections Législatives des 30 Juin et 7 Juillet 2024 a été établi.
- Monsieur Alain GUILBERT informe les membres du conseil municipal qu'il y aura 32 élèves à la rentrée scolaire de septembre 2024 (20 dans la petite classe et 12 dans la grande classe).

Il informe les membres du Conseil, du départ de Madame Gaëlla ÉTIENNE qui sera remplacée par Madame MICHEL.

Enfin, une sortie scolaire effectuée par les grands élèves, uniquement, se fera à PARIS, en septembre 2024, à l'occasion des Jeux Paralympiques.

- Monsieur le Maire informe que la course cycliste « Les boucles de l'Austreberthe » ne passera pas exceptionnellement par GOUPILLIÈRES le 30 Juin prochain.
- Madame Jocelyne CHEVAL informe Monsieur le Maire que le cimetière n'est pas très propre et qu'il faudrait envisager de prendre un stagiaire afin d'aider Jérémy dans le nettoyage de la commune au vu des conditions climatiques.
- Monsieur René DELAFOSSE propose à Monsieur le Maire d'envisager de changer le sens du stop et du sens interdit, sur le parking de la mairie, afin d'avoir davantage de visibilité en sortant du parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.